



MUTATIONS CULTURELLES ET COOPÉRATION TECHNIQUE

I. — DE LA COOPÉRATION

Les études réunies dans le présent annuaire n'ont pas la prétention d'épuiser le problème de la coopération. Elles constituent simplement un premier bilan dans certains secteurs importants. On voudrait, pour les introduire, évoquer brièvement le problème psychologique dont dépend le succès ou l'échec de la coopération.

Pour se dérouler sans heurts la coopération exige que les Etats qui la pratiquent se trouvent en situation de parfaite égalité en droit et en fait. La coopération ne pose pas de problèmes si les Etats en présence disposent d'une puissance militaire, économique ou culturelle comparable. S'il en est ainsi on parlera d'ailleurs rarement de coopération mais de relations internationales privilégiées. Le terme de coopération est, en revanche, utilisé lorsque deux Etats, jusqu'alors en situation d'inégalité juridique découlant principalement d'un processus de colonisation, décident de poursuivre leurs relations, dans de nouvelles conditions, en raison de la décolonisation. Théoriquement, les Etats se trouvent dans une situation d'égalité juridique marquée par une commune appartenance aux organisations internationales universelles. En fait, se trouvant à un niveau de développement différent ils ne peuvent mener de relations réellement égalitaires. C'est un des pays qui fournit son aide, l'autre qui la reçoit sans pouvoir offrir de contrepartie véritable. Cette situation est évidemment génératrice de complexes.

L'Etat qui offre son aide ne peut pas ne pas se rendre compte de sa situation dominante. Il sait que son appui est indispensable à l'Etat receveur. Il est donc tenté d'infléchir la politique interne et internationale de celui-ci en agitant constamment la menace d'une suspension ou d'une réduction de l'aide. Il est également amené à chercher des contreparties à son assistance en provoquant des accords commerciaux, particulièrement pour les produits de base, qui soient favorables à son économie. Ce complexe de supériorité de

l'Etat développé est largement partagé par sa population. Celle-ci n'admet pas la nécessité d'un effort fiscal en faveur du pays moins développé, si celui-ci ne témoigne pas une certaine reconnaissance à l'égard de la mère nourricière. Cette attitude risque d'être partagée par les membres de cette population que l'on appelle communément les coopérants placés auprès du pays destinataire de l'aide.

Le complexe d'infériorité développé par l'Etat qui reçoit l'aide n'est pas moins caractéristique. Ce pays ressent la nécessité de l'aide mais il la trouve trop contraignante. Il est constamment pris entre la tentation d'atteindre les intérêts de l'Etat développé et la crainte de tuer la « poule aux œufs d'or ». La population qui voyait dans la décolonisation l'ère de l'égalité et le développement immédiat est tentée d'attribuer à la coopération la source d'un malheur maintenu. D'autant que, dans le pays, la classe aisée est de la même extraction, les coopérants ont sans doute pris la relève des colonisateurs, mais la subtilité de cette distinction échappe à la masse qui confond les uns et les autres dans une même réprobation.

On comprend ainsi pourquoi la coopération est souvent parsemée d'orages, de périodes d'amour et de temps de glace. Il n'est pas de médecine miracle contre de tels maux mais reconnaître leur existence peut permettre de les maîtriser.

L'Etat développé devrait reconnaître que la coopération est un devoir impérieux et que comme tel il doit être satisfait même s'il est payé en retour d'ingratitude. Il devrait également constamment éduquer sa population pour qu'elle ne succombe pas à l'égoïsme des nantis. Il lui faudrait former ses coopérants dans le même esprit de désintéressement : la coopération ne peut pas être la forme moderne d'une ruée vers l'or d'autant plus choquante qu'elle se situe sur des terres arides.

L'Etat bénéficiaire de l'aide devrait à son tour admettre que le sous-développement qui le frappe ne peut être constamment mis au débit de l'Etat développé, que l'inégalité qui régit ses relations avec l'Etat développé n'est pas le résultat de l'action de ce dernier mais le fait d'une différenciation héritée de l'histoire et de la géographie qui ne peut s'effacer que progressivement. Il lui faudrait aussi percevoir que la coopération ne peut pas imposer de sacrifices à une seule des parties.

Si les problèmes de la coopération ne sont pas esquivés mais affrontés avec la volonté de les résoudre, on peut espérer voir progressivement succéder une politique de la coopération à une coopération politique. La France est, sans aucun doute, l'Etat qui s'est jusqu'ici le plus engagé dans cette voie.

Charles DEBBASCH.